Le mythe de Sisyphe et le consommateur heureux : la nécessité d'une législation efficace en matière de crédit à la consommation

Mes Laurence Bich-Carrière et Luc Thibaudeau – 12 avril, 16 h 30

Le crédit à la consommation est monnaie courante. L'examen des demandes de crédit est devenu banal. Chaque tournée du courrier apporte son lot de propositions d'accès à différents outils de crédit. La plupart des commerces d'envergure offrent, voire promeuvent, des programmes de crédit. La dette à la consommation du ménage québécois moyen frise des proportions alarmistes. Le secteur du crédit et de la publicité qui l'offre est réglementé par la *Loi sur la protection du consommateur* mais plusieurs sont d'avis que les mesures en vigueur ne sont pas assez sévères En s'attardant tant aux fondements qu'au fonctionnement des mécanismes du crédit à la consommation modernes, on tentera de dégager des orientations qui pourraient permettre un accès au crédit « responsable » permettant un bon fonctionnement et une bonne santé financière du secteur des biens et services de consommation.

Biographie

Me Laurence Bich-Carrière, B.C.L., LL.B. (McGill), LL.M. (Cambridge), sociétaire du groupe litige chez Lavery, est membre du Barreau du Québec et du Barreau du Haut-Canada. Elle fut notamment auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada auprès du juge W. Ian C. Binnie et chercheure au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec. Plus récemment, Me Bich-Carrière a remporté quelques concours d'éloquence (Montréal, Cotonou, Luxembourg). Elle publie dans divers domaines et trouve fascinant que l'on puisse consommer un repas, un mariage, un crime ou un paiement.

Me Luc Thibaudeau est associé en litige de Lavery depuis 2005. Sa pratique est principalement orientée dans les secteur du commerce de détail, du commerce électronique et du droit de la protection des consommateurs. Il est membre du conseil d'administration de la Fondation Claude Masse. Il est, de plus, l'auteur du *Guide pratique de la société de consommation*, publié en 2013 aux Éditions Yvon Blais.

Conception et organisation du cycle : Pierre-Claude Lafond

Pour information et inscription : Madame Gisèle Chabot, coordonnatrice
fondationclaudemasse@globetrotter.net • www.fondationclaudemasse.org

Nous sommes un dispensateur reconnu par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire. Une heure de formation continue est prévue pour chaque conférence.

Mythes et mystères du droit de la consommation

Fondation Claude Masse • Cycle de conférences 2016-2017

HIVER 2017

Le mythe de l'obligation de reprendre un bien vendu et les politiques de retour chez les commerçants
Me Yannick Labelle, Union des consommateurs • ***25 janvier, 16 h 30***

La protection du consommateur et le développement durable : mythe ou convergence ?
Thierry Bourgoignie et François Roch, professeurs UQAM
22 février, 16 h 30

Le mythe de Sisyphe et le consommateur heureux : la nécessité d'une législation efficace en matière de crédit à la consommation
Mes Laurence Bich-Carrière et Luc Thibaudeau, avocats Lavery • ***12 avril, 16 h 30***

Toutes les conférences auront lieu au Salon François-Chevrette,
au 3e étage de la Faculté de droit, Université de Montréal,
3101 chemin de la Tour, Montréal.

(stationnement payant sur place ou à l'Oratoire St-Joseph)
Métro : Côte-des-Neiges ou Université de Montréal

Le mythe de l'obligation de reprendre un bien vendu et les politiques de retour chez les commerçants

Me Yannick Labelle – 25 janvier, 16 h 30

Il existe une croyance populaire chez les consommateurs canadiens que les lois de protection des consommateurs leur confèrent un droit de retour inconditionnel dans un délai mythique. Toutefois, aucune loi provinciale au Canada ne leur procure un tel droit généralisé. La recherche complétée par l'Union des consommateurs en 2015 a pour but d'identifier les différentes politiques applicables au retour et à l'échange de biens et au remboursement du prix de vente, leurs modes de diffusion ainsi que leur fonctionnement. Par l'entremise de cette recherche, nous avons également identifié les avantages et les inconvénients de ces politiques pour le consommateur et avons analysé le cadre réglementaire mis en place dans certains États étrangers. Les conclusions de cette recherche sont également soutenues par une enquête menée auprès d'une centaine de commerces au Canada. Notre présentation fera état des conclusions de cette recherche et des solutions envisageables afin de mieux protéger les consommateurs tout en s'assurer que ces derniers bénéficient d'une protection comparable peu importe s'ils achètent en ligne ou en magasin.

Biographie

Me Yannick Labelle est membre du Barreau du Québec. Elle a exercé en pratique privée dans le domaine des droits sociaux et du droit civil. De plus, elle s'est impliquée auprès d'organismes communautaires montréalais voués à la défense des droits des personnes à faible revenu. Me Labelle s'est jointe à l'équipe de l'Union des consommateurs en juillet 2008 à titre d'analyste en protection du consommateur et pratiques commerciales. Elle a déjà à son actif plusieurs conférences sur divers travaux du comité Protection du consommateur et a réalisé plusieurs projets de recherche sur la défense des droits des consommateurs notamment sur l'arbitrage des litiges de consommation, l'accès à la justice, les contrats de consommation, la garantie légale et le commerce intérieur.

La protection du consommateur et le développement durable : mythe ou convergence ?

Thierry Bourgoignie et François Roch – 22 février, 16 h 30

Les domaines d'interaction entre les instruments de protection du consommateur et ceux visant à assurer un développement durable sont nombreux. En l'espèce, nous avons choisi d'aborder deux outils juridiques, à savoir la lutte contre l'obsolescence programmée des produits et l'éco-étiquetage. Nos recherches nous conduisent à quelques conclusions préliminaires que nous aimerions partager : 1 - les cadres normatif et institutionnel destinés à encadrer ces deux outils sont très peu développés, tant aux niveaux fédéral que québécois ; 2 - l'approche comparative permet de mettre en relief une prise en compte plus substantielle de ces outils dans certains États étrangers et, enfin 3 - la pertinence de certains transferts de droit et des modifications potentielles au droit de la consommation doit se poser dans un avenir rapproché afin de répondre aux exigences spécifiques du développement durable au Québec.

Biographie

Thierry Bourgoignie est professeur titulaire au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM. Il est titulaire d'une maîtrise en droit de l'université Yale aux États-Unis et d'un doctorat de l'Université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve en Belgique, où il a été enseignant et professeur pendant 25 ans. Il a rejoint l'UQAM en 2003. Il a fondé et dirige le *Groupe de recherche en droit international et comparé de la consommation (GREDICC)*.

François Roch est titulaire d'un Doctorat en droit de l'Université Paris Sud (2011). Il détient un Baccalauréat en sciences juridiques (1998) et une Maîtrise en droit international public de l'UQAM (2003) ainsi qu'une Maîtrise en droit des affaires de l'Université de Montréal (2004). Il est depuis 2008 professeur et chercheur au Département des sciences juridiques de l'UQAM. Il occupe notamment les postes de Vice-président de la Société québécoise de droit international (SQDI) et de directeur de la Revue québécoise de droit international (RQDI).

La Fondation Claude Masse

Constituée en 2001, la Fondation Claude Masse a pour mission de soutenir l'éducation et la recherche dans les domaines de la protection du consommateur et de la régulation de la concurrence. Elle s'intéresse principalement au droit, à l'économie, à la psychologie sociale, à la sociologie et à l'administration de la justice.

Entre autres activités, la Fondation a, jusqu'à présent, financé une vingtaine de projets de recherche et organisé ou soutenu l'organisation de nombreux colloques et conférences. Elle favorise également l'intérêt pour les études dans le secteur du droit de la consommation par l'octroi de prix et bourses d'excellence à des étudiants de premier et deuxième cycles intéressés dans ce domaine.

Le nom de la Fondation souligne la remarquable contribution de Me Claude Masse au domaine de la protection des consommateurs depuis 1974. Me Masse a consacré sa vie à l'enseignement et à la recherche dans ce secteur d'activité.